MERCREDI 23

DÉCEMBRE

82° ANNEE. Nº 97

ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis Dir. : A. COUESLANT † 50 c.

Le Président Laval à été reçu le Chancelier Hitler

Quartier général du Führer, 21 décembre, en son quartier général, en présence du comte Ciano, ministre des affaires étrangères d'Italie; du maréchal du Reich Hermann Gæring et du ministre des affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, le chef du gouvernement français, M. Pierre Laval, avec qui il a eu un long entretien relatif aux problèmes actuels de la France.

Le Président Laval

est arrivé à Paris

L'impression à Berlin

Le président Laval est arrivé à 11 h. 15 à la gare de l'Est, accompagné par M. Bichelonne, secrétaire d'État à la Production Industrielle et aux Communications, et par M. Rochet, ambassader de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

A sa descente du train, le chef du gouvernement a été accueilli par le docteur Echentach, conseiller à l'Arabassade d'Alemangne ; M. Cathala, ministre secrétaire d'État à l'Economie nationale et aux Finances ; M. de Brinon, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés ; M. Bousquet, secrétaire général que l'accommingue ces puissances de l'Air et de l'Education mationale ; le docteur Grascet, secrétaire d'État à la Santé publique ; M. de Brinon et M. Bousquet (Dép. O.F.L.).

Prise de contact habituelle

Le rédacteur diplomatique du D.N. B. écrit : Il serait vain de croire que les entreliens que vient d'avoir le Führer, en on quartier général Cavallerc, chef c'etamigne de l'armée italienne, constituent urbes des protéger, qu'ils ne se battent pas pour le maintien de l'Empire briançais, alors que les protéger, qu'ils ne se battent pas pour le maintien de l'Empire briançais, alors que les protéger, qu'ils ne se battent pas pour de l'armée italienne, constituent urbes que vient d'avoir le Führer, en constituer un tout autre pour la vient d'avoir le Führer, en constituer un tout autre pour le maintien de l'Empire briançais, alors que les protéger, qu'ils ne se battent pas pour de l'amitien de l'Empire briançais, alors que les protéger, qu'ils ne se battent pas pour de l'amitien de l'Empire de l'aducun commentaire en treflens que vient d'avoir le Führer, en constituer qu'une continue à l'Air de l'accident Laval, qu'une constituer un surprise que pour constituer une surprise que pour ceux qui avaient pris pour monitalienne ne peut constituer une surprise que pour ceux qui avaient pris pour monitalienne ne peut constituer une surprise que pour ceux qui avaient pris pour monitalenne ne peut constituer une surprise que pour ceux qui avaient pr

LA RELEVE

Des prisonniers libérés arrivent à Nevers

Des convois de prisonniers libérés au titre de la relève sont arrivés ces jours-ei en gare de Nevers. Quatorze rapatriés ont été reçus à leur descente du train par le préfet de la Nièvre et par le représentant des autorités d'occupation qui leur ont souhaité la bienvenue.

EN PEU DE MOTS...

- L'Arménien Krikar Kalfayan, connu sous le nom de « fakir Tarah Bey », se faisait appeler le docteur Tarah Bey. Sur plainte de l'ordre des médecins, le fakir vient d'être condamné à 3.600 fr. d'amen-de, pour usurpation du titre de docteur.
- M. Celto a été élu par 150 voix président de la Confédération helvétique pour l'année 1943. M. Celto est âgé de 63 ans.
- Mercredi 23 décembre, 54 restaurants communautaires seront ouverts au public parisien et en banlieue 24.000 consomma-teurs sont inscrits pour les repas qui se-ront servis à midi et le soir.
- Le maréchal Pétain, chef de l'Etat français, vient de nommer M. Henri Fros-sard chef départemental de la Légion de la Hte-Garonne, en remplacement de M. Alban Delrieu, démissionnaire.
- M. Marc Bernard a obtenu le prix Goncourt au premier tour de scrutin, par 7 voix, pour son ouvrage: Parell à des enfants, contre une voix à Mme Germain Beaumont.

Depuis le 11 août jusqu'au 13 décembre, 17 trains ramenant des prisonniers libérés sont arrivés à Compiègne.

- La mobilisation civile de tous les médecins et pharmaciens a été décrétée à Sofia.
- Le prix Théophraste-Renaudot a été décerné à M. Robert Guillard (prisonnier de guerre) pour son roman qui est une étude sur les stalags, intitulé: Les liens
- Pour hausse illicite, 300.000 francs d'amende et 2 mois de prison ont été in-fligés par le tribunal de Coulommiers à un sieur Paul Jeanjean, marchand de fruits.
- Un complot ayant pour but de renver-ser le gouvernement de Bolivie a été dé-couvert. Le gouvernement rend responsa-bles les leaders des partis révolutionnai-res. Deux des principaux chefs ont été arrêtés.

EDEN

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Vendredi ma-tinée à 15 h. Dimanche matinées à 13 h. 45 et 16 h., Danielle Darrieux dans : PRE-MIER RENDEZ-VOUS. Complément et Actualités.

PALAIS DES FETES

Mardi 22, mercredi 23, jeudi 24, vendredi 25, samedi 26 décembre, soirée 21 h. Vendredi 25, dimanche 27, matinée 15 h., soirée 21 h., Viviane Romance, Georges Flamant dans: CARTACALHA, Reine des Gitans, avec un bon Complément. France Actualités.

Livraison des Tabacs Ordre et dates de livraison

par communes

MAGASIN DE CAHORS

Nijkerk

1re commission Echantillons, 4 janvier. — Porte-graines,

Rechantillons, 4 janvier. — Porte-graines, 12 janvier.

Janvier. — Pradines, 6, 7, 8. — Larroque-des-Arcs, 6. — Cahors, 7, 11, 12, 13, 14. — Vers, 14, 15. — Bouziès, 15, 16. — St-Géry, 16, 18, 19. — Lamagdeleine, 19, 20. — Arcambal, 20, 21, 22. — Villesèque, 22. — Cézac, 22, 23. — St-Pantaléon, 23. — Labastide-Marnhac, 23, 25. — L'Hospitalet, 26. — Le Montat, 26, 27. — Trespoux, 27. — Sérignac, 27, Lacapelle-Cabanac, 27. — Mauroux, 27. — Floressas, 27. — Le Boulvé, 28. — St-Matré, 28. — Saux, 28. — Fargues, 28. — Carnac-Roufflac, 28. — Cambayrac, 28. — Bagat, 28. — St-Daunès, 28. — Montcuq, 28. — Lebreil, 28. — Belmontet, 29. — Valprionde, 29. — Bélaye, 29. — St-Vincent-Rive-d'Olt, 29. — Mechmont, 29. — Ussel, 29. — Nuzéjouls, 30. — Maxou, 30, 1er février. Fivnier. — Francoulés, 1er. — Sabadel-Lauzès, 1, 2. — Orniac, 2. — Blars, 2, 3. — Cabrerets, 3. — Lentillac-Lauzès, 4. — Valroufié, 4, 5. — Cras, 5. — St-Martinde-Vers, 5. — Lauzès, 5, 6. — St-Cernin, 6, 8. — Nadillac-Lauzès, 8. — Sénaillac-Lauzès, 8. — Cours, 8, 9. — Fontanes-du-Cauzès, 8. — Cours, 8, 9. — Fontanes-du-Cauzès, 9. — Caniac, 9. — Soucirac, 9. — Vaillac, 9. — Labastide-Murat, 10. — Soulomès, 10. — Reilhac, 10. — Quissac, 10. — Espédaillac, 10. — Flaujac-Gare, 10. — Durbans, 11. — St-Cyprien, 11. — St-Laurent-Lolmie, 11. — St-Alauzie, 11. — Lascabanes, 11, 12. — Pern, 12, 13. — Fontanes-Lalbenque, 16. — Castelnau-Montratier, 16, 17. — Cieurac, 17. — Laburgade, 17. — Esclauzels, 18. — Aujols, 18. — Cremps, 18, 19. — Flaujac-Poujols, 19, 20. — Lalbenque, 20, 22. — Befort-du-Quercy, 23. — Montdoumerc, 23. — Belmont-Ste-Foy, 24. — Bach, 24. — Escamps, 25. — Vaylats, 25. — Commission Porte-graines, 12 janvier, Lavier, 14.

Belmont-Ste-Foy, 24. — Bach, 24. — Escamps, 25. — Vaylats, 25.

2° commission

Porte-graines, 12 janvier.

JANVIER. — Frontenace 6. — Larroque-Toirac, 6, 7. — St-Pierre-Toirac, 7. — Montbrun, 8. — Calvignac, 8, 9. — St-Martin-Labouval, 9, 11, 12. — Tour-de-Faure, 12, 13, 14. — Cénevières, 14, 15. — Cajarc, 15, 16. — Berganty, 18. — Concots, 19. — Crégols, 19, 20. — Limogne 20. — Lugagnac, 20, 21. — Varaire, 21. — St-Cirq-Lapopie, 21, 22. — Sauliac-sur-Célé, 22, 23. — Larnagol, 23, 25. — Faycelles, 26. — Cadrieu, 26. — Capdenac-le-Haut, 26. — Lissac 27. — Cambes, 27. — Camboulit, 27. — Carayrac, 27. — St-Jean-de-Laur, 27. — Puyjourdes, 27. — Promilhanes, 27. — Beauregard, 28. — Laramière, 28. — Grèzes, 28. — Livernon, 28. — St-Simon, 29. — Sonac, 29. — Assier, 29. — Reyrevignes, 29. — Rudelle, 29. — Théminettes, 29. — Boussac, 29. — Brengues, 29, 30. — Corn, 30, 1er février. — Févaire. — Espagnac-Ste-Eulalie, 1er. — Béduer, 2. — Gréalou, 2. — Marcilhac, 3, 4. — St-Chels, 4, 5. — St-Sulpice, 5.

Paraguay 1re commission

Tre commission

Echantilions, 4 janvier.

JANVIER. — Gindou, 6, 7. — Marminiac, 7, 8, 9. — Cazals, 9, 11. — Monteléra, 11, 12. — Rampoux, 12. — Lavercantière, 12. — Dégagnac, 13, 14, 15, 16, 18, 19. — Salviac, 19, 20, 21, 22, 23. — Frayssinet-le-Gélat, 23, 25. — Les Arques, 25. — Pomarède, 26. — St-Caprais, 26. — Goujounac, 26, 27.

2º commission

rècle, 26. — St-Caprais, 26. — Goujounac, 26, 27.

2º commission

Porte-graines, 30 janvier,
Janvier. — Grézels, 28. — Pescadoires,
29. — Castelfranc, 29. — Lagardelle, 30.

— Anglars-Juillac, 30, 1er février.
Février. — Touzac, 2. — Durayel, 2. —
Puy-l'Evêque, 3. — Vire, 4. — Soturac, 4.

— Prayssac, 4, 5, 6, 8. — Ponteirq, 9. —
Les Junies, 9. — St-Médard, 10. — Labastide-du-Vert, 10. — Parnac, 10. — Caillac,
11. — Luzech, 12. — Albas, 12, 13. —
Mercuès, 15. — Douelle, 15, 16, 17. —
Espère, 18. — Calamane, 18. — Monteabrier, 19. — St-Martin-le-Redon, 19. —
Cassagnes, 20. — Lherm, 22. — Catus, 23.

— St-Denis-Catus, 23. — Gigouzac, 24. —
Montgesty, 24. — Uzech-les-Oules, 25. —
Crayssac, 25. — Boissières, 25. — Peyrilles, 26. — Thédirac, 26, 27.

MAGASIN DE SOUILLAC

MAGASIN DE SOUILLAG Nijkerk

Commission unique

Echantillons, 27 janvier.

JANVIER. — Gignac, 27. — Cressensac, 27. — Baladou, 27. — Loubressac, 27. — Martel, 27. — Cuzance, 29. — Strenquels, 29. — Alvignac, 29. — Thégra, 29. — Loupiac, 29. Loupiac, 29.

Paraguay

Commission unique

Echantillons, 30 janvier.
Février, — Concorès, 2, 3, — Payrac, 3, 4. — St-Projet, 4. — Le Vigan, 4. — Saint-Clair, 5. — St-Girq-Souillaguet, 5. — St-Germain-du-Bel-Air, 5, 6. — St-Chamarand, 6. — Gourdon, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13. — St-Cirq-Madelon, 13. — Payrignac, 15, 16. — Milhac, 16. — Léobard, 17, 18. — Lamothe-Fénelon, 19. — Masclat, 19, 20, 22. — Rouffilhac, 23, 24. — Anglars-Nozac, 24, 25. — Fajoles, 26. — Nadaillac-de-Rouge, 26, 27. — Vayrac, 27. — Condat, 27. — Les Quatre-Routes, 27. — Cavagnac, 27. — Bétaille, 27, 19r mars.

Mars. — St-Denis-près-Martel, 19r. — Carennac, 19r. — St-Michel-de-Bannières, 19r. — Prudhomat, 2. — Girac, 3. — Tauriac, 3. — Puybrun, 3. — St-Michel-Loubéjou, 3. — St-Céré, 3. — St-Vincent-du-Pendit, 3. — Bannes, 3. — Levme, 3. — Ladirat, 3. — Terrou, 3. — Gagnac, 3. — Laval-de-Cère, 3. — Lachapelle-Auzac, 4. — Souillac, 5. — Pinsac, 5, 6, 8. — Lanzac, 8. — Le Roc, 9. — Meyronne, 9, 10, 11. — St-Sozy, 11, 12. — Creysse, 12, 13. — Montvalent, 13. — Floirac, 13. — Lacave, 15.

CHRONIQUEDULOT CAMORS

CONFERENCE PUBLIQUE

M. Raoul Bérenguier, délégué du Ministère de l'Information, a fait lundi soir au Palais des Fêtes une conférence sur les « occasions perdues » — tel était son titre — et qui avait pour objet de montrer comment, depuis deux ans, les hésitations, les avances et les reculs de la politique ont fait perdre à la France les occasions qui lui étaient offertes d'entrer dans la voie de l'entente avec l'Allemagne.

Il rappelle d'abord les conditions du-Il rappelle d'abord les conditions du-res mais non déshonorantes de l'Armis-tice, puis les négociations qui aboutirent à l'entrevue de Montoire entre le chance-lier Hitler et le Maréchal, Pétain qui en-gageait la France dans la voie de la col-laboration. Puis la chute de M, Pierre Layal.

Laval.

Le conférencier rappelle ensuite la prise de nos colonies par l'Angleterre et la suite des péripéties qui ont amené l'invasion de notre Afrique du Nord, l'occupation de tout notre territoire par les Allemands et les Italiens, la démobilisation de notre armée et la disparition de notre flotte.

Il conclut qu'aujourd'hui le salut de la France ne peut se faire que par l'union autour du Maréchal et de son gouvernement. Ainsi seulement nous pourrons voir renaître la France, cette grande France qui ne doit pas mourir.

M. le Préfet qui présidait la conférence conclut en quelques mots. Il répète ce qu'il a déjà dit dans cette même salle que, pour sauver le pays, les Français doivent envisager des sacrifices sanglants. S'ils ne veulent pas les faire, ils doivent se persuader que d'être vaincus cela ne confère aucun droit. Rappelant avec une émotion contenue le drame de Toulon il évoque les épaves fumantes de nos beaux navires avec leurs nobles devises: « Valeur et discipline ... Rappelez-vous tout celà, dit-il. Discipline autour du Maréchal. Là est la possibilité de salut. Hors de là tout n'est que honiment et absurde foutaise.

Tribunal d'honneur

Par décision de la Cour Nationale d'honneur, M. le colonel Sala vient d'être nommé président du Tribunal d'hônneur du Lot, en remplacement du général Nies-sel, nommé membre de la Cour Nationale d'honneur. Nos félicitations.

Pour la Noël et le Jour de l'An En raison des fêtes de la Noël et du Nouvel An, la vente de la viande de bou-cherie, charcuterie et volailles est autori-sée dans le département du Lot les jeudis 24 et 31 décembre.

Déblocage des fourrages La Préfecture communique :

Par décision de M. le Préfet régional, Parrêté régional du 18 mai 1942 bloquant à la propriété les fourrages de la récolte 1942 est rapporté. En conséquence, les transactions sur les fourrages sont réta-blies sur le territoire de la Région de Tou-louse.

louse,
Cependant, leur circulation reste soumise aux dispositions de l'arrêté interministériel du 12 juin 1942 qui prévoit la
délivrance d'une autorisation de transport
pour les expéditions en dehors de la zone
de camionnage urbain ou rural du lieu de
départ. — Le Préfet : Loïc Petit.

Justice de paix

M. Trémollet, juge de paix de Lauzès et St-Géry (Lot), 4º classe, est nommé, sur sa demande, juge de paix de St-Géniez et Campagnac (Aveyron), en remplacement de M. Gibellino.

Prix de vertu de l'Académie Française

Un prix Griddoue de 800 fr. a été dé-cerné aux époux Fournier Marcellin-Lu-cien, demeurant à Pagès, commune de Belfort-du-Quercy (Lot).

Cyclistes, automobilistes attention!!! Le Préfet du Lot communique :

Le Préfet du Lot communique:

Une note parue récemment dans la presse locale a porté à la connaissance du public les dispositions de mon arrêté du 23 novembre 1942, relatif à la réglemention de l'éclairage en matière de défense passive. En particulier, cette note a précisé les conditions que doit remplir l'éclairage des véhicules circulant dans les villes et les campagnes.

Depuis lors, de nombreuses voitures et motocyclettes, et de nombreux camions continuent à circuler de nuit dans des conditions anti-réglementaires, sans aucune correction d'éclairage.

Je rappelle une dernière fois que l'éclairage dit « de route » est strictement interdit en toutes circonstances et que, désormais, les véhicules automobiles et motocyclettes ne peuvent utiliser, de nuit, que leur éclairage code, sous réserve au surplus :

due leur éclairage code, sous réserve au surplus :

1º soit que les glaces des projecteurs des phares soient recouverts d'une couche de peinture opaque, ne laissant libre qu'une fente horizontale de 8 cm. de large sur 2 cm. de hauteur, au maximum ;

2º soit que les projecteurs soient munis de lampes spéciales du type D.P.R.

D'autre part, il importe que les bicyclettes ne circulent de nuit que munies à l'avant d'un phare de faible intensité, dont le faisceau devra obligatoirement être dirigé vers le sol et ne sera susceptible d'éclairer la route à plus de 5 m.

Je donne des instructions très fermes aux services de Police de mon département, afin que des procès-verbaux soient dressés à tous contrevenants. En cas de récidive de la part des automobilistes, je n'hésiterai pas à opérer le retrait immédiat du permis de circuler du contrevenant.

ARBRE DE NOEL LEGIONNAIRE

Quelle belle réunion de famille, dimanche, au théatre de Cahors! C'est la
Légion qui en était l'organisatrice et ce
sont les enfants des familles de prisonniers qui en étaient les bénéficiaires... A
dire vrai la joie de ces carfants était si
réjouissante à voir que les organisateurs
étaient mieux que payés de leurs peines
et ce n'est pas rien dans conditions
actuelles de mettre sur pled une pareille
distribution de friandises et de jouets!
Dès 14 heures, la salle du théâtre était
comble. Les familles
et les enfants des
prisonniers de Cahors et du canton étaient
ià, accueillis à l'entrée par M. Virebent,
qui met à diriger la Légion du Lot autant
de talent et de dévoucment, que de cœur.
Auprès de lui, M. Petit, l'excellent chef
des services des prison, l'excellent chef
des prisonniers au quel s'associe de
tout cœur la municipalité de Cahors que
représentent MM. Peheyre et Méric, adjoints au maire,
de tout cœur la municipalité de Cahors que
représentent MM. Peheyre et Méric, adjoints au maire,
chef départemental, prononce une simple
et charumnte allocution de bienvenue.
Après avoir salué M. le Préfet et la municipalité, il d't combien la Légion est
reconnaissante à la Croix-Rouge qui a
fourni le choca la Croix-Rouge de la
fet experime en suite ses souhaits aux
et au Rayitaillement qui a permis d'avoir
in farine pour les gaites de l'incessaire
pour les suites en si le ma

Cercle Gambetta

L'assemblée générale annuelle du Cercle Gambetta aura lieu vendredi 25 décembre 1942 à 16 heures en la salle ordinaire des réunions.

A l'ordre du jour : Compte rendu financier ; réélection des membres du bureau ; affaires diverses.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Gaston Ricros, employé des P.T.T. à Paris, décédé à Cahors à l'age de 29 ans.

M. Ricros avait épousé, il y a quelques années, une de nos compatriotes, entrant ainsi par ce mariage dans la famille de Mme et M. Joachim Delfort, naguère liquoriste à Cahors.

Nous adressons à Mme veuve Ricros, à Mme et M. Delfort, à tous les parents nos sincères condoléances.

Arrestation

Arrestation

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation la nommée Jeanne Chantal, 23 ans, sans profession, coupable d'avoir volé de nombreux sacs à main dont un au café de l'Industrie. Des perquisitions faites chez elle ont fait découvrir de nombreuses cartes de textile, des porte-monnaie et différents objets.

Le nom des bénéficiaires de ces bons avait été enlevé, mais la voleuse n'avait pas songé à faire disparaître le numéro d'ordre, véritable numéro matricule de ces documents.

Cette circonstance permit de retrouver l'identité des personnes à qui ces points appartenaient.

En présence des charges accablantes relevées contre elle, Jeanne Chantal se décida à avouer ses méfaits. Elle reconnut avoir commis huit vols. On pense qu'elle n'a avoué qu'une partie de ses larcins. Elle a, du reste, fait l'objet d'une condamnation pour vol prononcée contre elle par le tribunal de Gourdon, Jeanne Chantal, née Serbat, habite à Cahors, 4, rue de la Halle. Elle a été écrouée à la prison de Cahors.

Arrestation d'un cambrioleur

Arrestation d'un cambrioleur

Arrestation d'un cambrioleur
Un vol de numéraire a été commis au préjudice du groupement des Compagnons de France. Plainte fut portée et une enquête ouverte par la police. Le malfaiteur s'était introduit dans les locaux en escaladant une fenêtre et avait pénétré dans le bureau du Chef des Compagnons où il s'était emparé d'une somme de 1.200 francs.

L'enquête a permis de découvrir le voleur. C'est le nommé Jacques Canonne, 18 ans, repris de justice, libéré depuis trois semaines à peine de la prison de Cahors où il avait purgé une peine de 4 mois de prison pour vol. Canonne a été arrêté et écroué à la prison.

TIREZ DE VOTRE ARGENT LE MEILLEUR PROFIT en souscrivant aux BONS DU TRÉSOR

★ INTÉRÉT PAYÉ D'AVANCE
Un bon de 5.000 frs à 2 ans, par exemple, ne vous coûtera que
4.750 frs. La différence de 250 frs représente l'intérêt à 2.50
pour cent, que vous encaisserez ainsi à l'instant même où
vous prendrez votre Bon.

* EXEMPTION DE TOUT IMPÔT Les revenus des Bons du Trésor ne subissent : Ni impôt cédulaire sur les valeurs mobilièrés (25 %) ; ni surtaxe exceptionnelle (5 %) ; ni impôt général sur le revenu ; ni droit

* FACILITÉS DE REMBOURSEMENT L'argent placé en Bons du Trésor peut être transformé en Billets de banque dès qu'on en a besoin (escompte ou avances par la Banque de France). par la Banque de France).

★ VOUS TROUVEREZ DES BONS

Dans les Caisses publiques et les Banques'; chez les
Agents de change et les Notaires ; auprès des Caisses

ACA

Les Sports

ASSOCIATION

Championnat des Pyrénées Promotion d'Honneur. — A Toulouse, Toulouse F.C.

(R.) bat le Stade Cadurcien par 8 à 0. —
C'est devant cette magnifique équipe qui compte de grands as : Ordiz, Triaulier, Coussaint, Rousseau, Fascinetti et Jannain que le Stade a dù s'incliner par ce score imposant, ayant dès les premières minutes de jeu deux de ses joueurs blessés. Le F.C. possède une brillante équipe à qui revient de droit la première place du championnat. Malgré cette défaite, le S.C. garde toujours la seconde position, suivi d'Agen-Sportif.

Championnat du Lot, 1re série. — A Cahors, le Stade Cadurcien (R.) bat le F.C. Castelnau (1) par 4 à 0. — Les Réserves stadistes ont fourni une belle partie et ont joué avec cœur. Castelnau fut fréquemment dominé et ne réussit pas à forcer la défense locale. Après ce match, les Réserves du S.C. sont qualifiées pour disputer la finale du championnat du Lot, 1re série.

Dimanche prochain, 27 courant, la Jeunesse Olympique Bourrassol jouera au stade L.-Desprats contre l'équipe I du Stade Cadurcien. Ce onze toulousain in fligea l'an dernier 4 buts à 0 à nos locaux. Classée également en Promotion et ayant participé à la Coupe de France, le public est certain d'assister à une belle partie de foot-ball. foot-ball.

RUGBY

A Moissac, en championnat, le Stade Cadurcien a été battu par 14 à 6. Partie àprement disputée; mais l'équipe cadur-cienne n'est pas encore au point.

Véndredi 25 décembre, le C.A. Briviste sera opposé au Stade. Belle partie en pers-pective par suite de nombreuses rentrées des retours des Chantiers. Coup d'envoi : 14 h. 30.

A GRAMAT Foot-ball. — Sportifs du Haut-Quercy, retenez la date du 25 décembre, jour de Noël. La Jeunesse Sportive Gramatoise recevra la brillante équipe de l'Etoile Sportive de Brive, réserve-pro. Ce même jour à 13 h. 30 nos jeunes espoirs rencontueront en lever de rideau l'équipe première d'Assier. Deux belles parties en perspective qui doivent attirer au stade manneipal de Gramat la grande foule des sportifs.

Examens d'aptitude aux bourses nationales

De l'Inspection académique :

Par arrêté en date du 24 novembre 1942, les sessions des examens d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement secondaire, téchnique et de cours complémentaires s'ouvriront en 1943 dans tous les départements le jeudi 6 mai 1943.

Les épreuves écrites des 11º et 2º séries auront neu le 6 mai 1943 à partir de huit heures du matin.

Les épreuves écrites des autres séries auront heu le jeudi 20 mai 1943 à partir de huit heures du matin.

Les inscriptions seront reçues du 15 dé-cembre 1942 au 31 janvier 1943, dernier délai, à l'Inspection académique de la ré-sidence des candidats ou de celle de leur

Les organes digestifs...

...sont améliorés de la façon suivante par les Sels Largan, à base de Chlorure de Magnésium. L'action éliminatrice des déchets toxiques du Foie est accrue, Pétat musculaire de l'estomac renforcé, d'où les digestions plus rapides et la cessation des fermentations stomacales et intestinales. Les Sels Largan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

CAVES CADURCIENNES

JULES BARDIN ET CIE

5, Rue de la Chantrerie à Cahors (Lot)

Société à responsabilité limitée
au capital de 50,000 fr.

Par application de la loi du 12 août
1942, nº 769, les associés ont décidé l'augmentation du capital de la Société par la création de 140 parts nouvelles de 1,000 fr.

Téparties ainsi qu'il suit: 84 à M. BARDIN.

Le Gérant: Jules Bardin.

Le Gérant: Jules Bardin.

dans les dérniers jours du mois de décembre.

Tous les apiculteurs du Lot qui ont satisfait à l'engagement de livrer du miel au Ravitaillement peuvent obtenir du sucre de nourrissement pour 1943.

Fournir d'aurgence à la Ruche du Quercy à Figeac: 1º un bout de papier précisant la quantité de sucre demandée; 2º un engagement de livrer double poids de miél en 1943; 3º une attestation délivrée par les organismes ayant bénéficié du miel de la livraison faite en 1942.

Toutes les dérniers jours du mois de décembre. - Le Gérant : Jules BARDIN.

CAHORS

Décès. — La première quinzaine de décembre a eu à enregistrer deux décès : celui de Mme Eloise Bergues, Vve Loussert, âgée de 82 ans. A sa belle-fille, veuve de 1914-1918 et dont le fils est actuellement prisonnier, nos sincères condoléances.

léances.

Mmc Vve Gassiaux, 76 ans, est décédée à Cazes, commune de Duravel. A ses fille et gendre, nos meilleures condoléances.

à Cazes, commune de Duravel. A ses ille et gendre, nos meilleures condoléances.

Limogne

Mariage. — Nous apprenons le mariage à Béziers de Mile Roaldès Marie-Louise avec M. Garrigues François-Alphonse-Marius. Nos félicitations.

Défense passive. — Nous rappelons aux habitants que dès la tombée de la nuit toutes les lumières doivent être soigneusement camouflées. Certaines maisons, tant du bourg que des hameaux, ne tiennent pas un compte suffisant des recommandations qui leur sont faites. Trop de faisceaux lumineux dans nos places et rues. A l'avenir, des rondes de police seront effectuées; des sanctions seront prises à l'encontre des récalcitrants.

Marché aux truffes. — En raison des foires de Lalbenque et de Sauzet du jeudi 24 décembre, le marché aux truffes de Limogne du vendredi 25 décembre n'est pas avancé au dit jeudi, mais est reporté au samedi 26 décembre.

Naissance. — M. et Mme Bach André, de Bel-Air, viennent d'hériter d'un superbe garçon prénommé Charles. C'est leur 5e enfant. Toutes nos félicitations.

Obsèques. — Au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique de parents et d'amis ont eu lieu dimanche les obsèques de Mme Vve Bousquet Céline, Aux familles Bousquet Raymond, pharmacien à Vayrae; Clary Philomène, de Fons, à tous les parents nous présentons nos sincères condoléances.

Nos foires. — Nous rappelons que suivant les usages la foire mensuelle de janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois mais le jour même du 1er janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois mais le jour même du 1er janvier sera tenue non

Marché aux truffes. — Au marché aux truffes qui s'est tenu le 17 décembre à Sauzet, un lot assez important avait été apporté. Les cours ont été de 240 à 300 fr. le kilo.

Votre meilleure amie

C'est la délicieuse tisane Vichyflore qui régularise le fonctionnement de vos organes. Avec Vichyflore, plus de constipation, de lassitude, étc... mais une peau fraiche et une santé parfaite. Une tasse après le repas du soir. Vichyflore ; 10 fr. 20 la boite, ttes phies.

FIGEAC

Cours de monitrices: — Le directeur départemental à l'éducation générale et aux sports de Montauban a l'honneur d'informer les jeunes filles de Figeac que des cours visant à la formation d'aide-monitrice auront lieu incessamment à Figeac, aux heures et lieux qui seront indiqués ultérieurement. Ces cours seront dirigés par Mile Ribé, professeur d'éducation physique au collège de jeunes filles. Les candidates désireuses de suivre ces cours avec assiduité sont priées de se faire connaître d'urgence à Mile Ribé au collège. Catégorie T. — Les consommateurs bénéficiaires de la carte d'alimentation catégorie T sont informés que leur maintien en cette catégorie ne peut être effectué que s'ils remettent au service du ravitaillement une attestation de leur employeur, dont le modèle est déposé à la mairie.

Les intéressés se présenteront munis de cette attestation, lors de la distribution des cartes d'alimentation, qui aura lieu dans les derniers jours du mois de décembre.

Tous les apiculteurs du Lot qui ont

ux demandes non conformes au libellé

(trois papiers).

Nous ne pouvons préciser à quelle date les bons de sucre arriveront. Le tout conformément aux instructions que nous recevons. — La Ruche du Quercy, Figeac.

cevons. — La Ruche du Quercy, Figeac.

Saint-Céré

Le prix Cognacq-Jay. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'Académie Française, qui a décerné les prix institués par la fondation Cognacq-Jay ces jours derniers, a désigné pour notre ville M. Henri Martignac, carrossier, avenue Victor-Hugo, père de 11 enfants vivants. Ce prix de 20.000 fr. ne pouvait être mieux attribué, car l'heureux bénéficiaire ainsi que sa femme sont des honnètes travailleurs auxquels nous adressons nos plus vives félicitations.

Thémines

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'une superbe fillette, leur premier enfant, au jeune ménage Lavina-Darnis, de Peyrissac. Nos compilments aux nouveaux papa et maman et nos bons vœux de santé et de prospérité au bébé.

Le 31 Décembre dernier jour de l'échange CUIVRE-VIN

Hâtez-vous, si vous ne l'avez pas encore fait, d'apporter vos objets ménagers en métal cuivreux (cuivre, laiton, bronze, maillechort) aux Centres de Collecte.

Consultez les affiches administratives apposées sur tous les bâtiments publics; elles indiquent la liste des « Centres de Collecte ». Ces Centres resteront ouverts jusqu'au 31 décembre inclus (de 9 heures à 17 heures).

collecte ». Les Centres restraint overts jusqu'au 31 décembre inclus (de 9 heures à 17 heures).

En échange de vos objets, vous recevrez autant de « Bons » pour 1 litre de vin que vous aurez remis de fois 200 grammes de métal.

Il est rappelé que les bons sont échangeables, immédiatement et gratuitement, contre du vin chez n'importe quel détaillant en vin des villes de collecte jusqu'au 10 janvier 1943, dernier délai.

Tout le culvre ramassé sera employé pour la fabrication du sultafe de cuivre indispensable à la viticulture française. Grâce aux objets en métal cuivreux que vous apporterez, vous permettrez la fabrication de ce sulfate.

Ainsi le vignoble français sera préservé des nombreuses et graves maladies qui le menacent.

menacent.

Le devoir et l'intérêt commandent à chacun de nous de participer dans la mesure de ses possibilités à cette collecte qui, rappelons-le, se terminera le 31 décembre inclus.

La constipation empoisonne le sang

Ne gardez pas dans votre corps des déchets qui vous empoisoment. Si votre intestin manque à son dévoir un seul jour, prenez le soir un comprimé Vichybol. Ce laxatif doux agit naturellement, sans jamais irriter l'intestin. Excellents résultats assurés. Ttes Phies: 8 fr. 20 la boîte de Vichybol. assurés. Vichybol.

REMERCIEMENTS

M. et Mme DAUDÉ Michel, née ESPÉ-RET; M. et Mme COMBARIEU, née, DAUDÉ, remercient bien sincèrement tou-tes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obseques de leur père et grand-père

Monsieur Jean-Louis ESPÉRET

ETUDE DE Mº Henri MELLAC Notaire à Cahors 83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte recu par Me Henri MEL-LAC, Notaire à Cahors, le 14 décembre 1942, enregistré à Cahors, le 14 décembre 1942, enregistré à Cahors A.C. le 17 décembre 1942, Ve 785, Fo 16, No 82, M. Roger GASTAL, négociant, demeurant à Parnac (Lot), a concédé la jouissance à titre de location, pour une durée de trois, six ou neuf années à compter du 17 décembre 1942, à M. Jean-Clovis COUAIL-LAC, laitier, demeurant à Cahors, rue Barry, No 32, un fonds de commerce d'épicerie, mercerie et primeurs, que M. GASTAL possède à Cahors, rue Nationale, No 68, comprenant l'enseigne, le nom commercial, l'achalandage, la clientèle, le droit au bail et le matériel.

M. COUAILLAC devant exploiter ledit fonds pendant la durée de la location pour son compte personnel et à ses risques et périls. — Pour avis : Henri Mel-

la livraison faite en 1942.

Toutes les demandes seront arrêtées au 31 décembre. Aucune suite ne sera donnée

GOURDON

Dégagnac

La chasse au marché noir. — Dans la soirée de dimanche 14 décembre les gendarmes de la brigade de Salviac en tournée ont saisi à la gare de Dégagnac de lourdes valises remplies de viande de porc clandestinement abattu. Les voyageurs porteurs de ces valises ayant refusé de faire connaître la provenance de cette viande ont été gratifiés d'un procès-verbal. Peu de temps après, un autre voyageur, porteur de tabac en fraude, a été appréhendé. Le tabac a été saisi et procèsverbal a été dressé à l'acheteur et au vendeur.

Les agents du marché noir auront-ils un jour la compréhension qu'ils nuisent au ravitaillement au bénéfice de quelques-

Martel

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jean Delpy, cultivateur, demeurant à la Croix-Mathieu, commune de Martel, avec Mlle Marie-Jeanne Dellac, demeurant à la Carrette, même commune. Nos vœux de bonheur.

Colis des prisonniers. — La distribution des denrées pour la confection de ces colis qui a repris le vendredi 18 décembre se poursuivra, comme d'habitude, chaque vendredi, de 10 h. à midi, au siège de la Croix-Rouge. Toutefois, la distribution du vendredi 25 décembre, jour de Noël, sera remplacée, par une distribution qui aura lieu le mercredi 23 décembre, aux mêmes heures. heures. Caniac

Naissance. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'un gros garçon chez les époux Pradel Cyprien, du bourg. C'est leur premier enfant. Nos compliments aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur au nouveau-né, Roland.

Ussel

Nécrologie. — Mercredi dernier une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure Mme Delphine Duhec, enlevée prématurément à l'affection des siens presque subitement. Mme Duhec était l'épouse de M. Duhec, secrétaire général honoraire de la mairie de Gentilly et actuellement secrétaire bénévole de la mairie d'Ussel.

Sur la tombe, M. le Maire a prononcé quelques paroles d'adieu à la regrettée disparue et adressé, tant en son nom personnel qu'en celui de la population tout entière d'Ussel, présente à la cérémonic, les condoléances les plus sincères et les plus attristées à son sympathique époux, si cruellement atteint, et à toute la famille, condoléances auxquelles nous nous associons.

Généreux donateur. — Nous apprenons avec plaisir qu'un généreux donateur a offert à M. Jean Bos, délégué local de la Croix-Rouge à Salviac, une somme de 1,000 fr. pour être mise à la disposition des prisonniers de la commune. Nos remerciements au bienfaiteur anonyme, au nom de la population de Salviac et de nos chers prisonniers.

Nécrologie. — On nous signale le décès de dame Vve Sylvestre Pauline, propriétaire, à l'âge de 72 ans. La défunte était particulièrement estimée, nos condoléances émues à la famille.

bartemerement estimee, nos condoteances émues à la famille.

Décès d'un prisonnier. — La commune de Salviac a appris avec peine la mort d'un de ses prisonniers. Il s'agit en effet d'André Montméja, 32 ans, originaire de Boulegon. Nos condoléances aux familles que cette mort met en deuil.

AVIS DE NEUVAINE

M, et Mme Ludo ROLLES; M. et Mme DAJEAN, née ROLLES; Mme et M. JARROUX et tous les autres parents, font part à leurs amis et connaissances qu'une messe de neuvaine sera célébrée le lundi 28 décembre à 7 h. 30 en l'église St-Urcisse pour le repos de l'âme de Madame Veuve ROLLES

REMERCIEMENTS

l'Eglise Notre-Dame, paroisse St-Georges.

PETITES ANNONCES

= TIMBRES-POSTE =

Pour Collections

J'achète au maximum :
collections — lots — petits timbres
communs par quantites —faire offres
311.1.N
Magasin de vente : 11 Rue Gambetta

RECHERCHONS FRET, mobilier de pré-férence. Camion 25 m³. Lieu de charge-ment: Lot, Dordogne, Corrèze, Cantal. Lieu de déchargement: Région de l'Or-léanais ou lie de France, 14-15 janvier 1943. DAZIN-MARTIN et Cie, 17, rue Jeanne-d'Arc. Orléans. d'Arc, Orléans.

VENDRAIS 4 m. 50 crèpe de Chine blanc, soie naturelle. Souvris, Maison Secher, route de Villefranche, Cabessut.

A vendre ou à échanger VELO fillette, très bon état, contre vélo dame. Cazassus, 10, avenue du Nord, Cahors.

Pension de famille demande JEUNE BONNE à tout faire, propre, travailleuse, présentant bien, active, sacnant servir à table et l'aire entretien général. Bons ga-ges. Reférences sérieuses exigées. Ecrire : rivor, chateau de Janès, Monteuq (Lot) (Visa N° 56).

<u>Միայանանական արտանական արտանական</u> CESSION DE FONDS DE COMMERCE 2ª insertion

D'un acte sous seing privé enregistré à Cahors A.C. le sept décembre 1942, vol. ssp., F° 67, N° 19, il apparait que :
Monsieur Joseph QUANTIN, Expert-Comptable brevete par l'Etat, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Uzerche (Corrèze), a cédé à Monsieur Jean HUGOT, comptable, directeur du Bureau de QUERCY-PERIGORD, demeurant à Cahors, 7, rue des Cadourques (Lot), ÈA CLIENTELE de son Bureau du QUERCY-PERIGORD créée par le vendeur en 1905, telle qu'elle existera au trente et un decembre mil neuf cent quarante-deux. La présente cession aura effet à compter du premier janvier mil neuf cent qua-

du premier janvier mil neuf cent qua-rante-trois.

rante-trois.

Les oppositions seront reçues au siège du Cabinet Joseph QUANTIN, Bureau du QUERCY et du PERIGORD, 7, rue des Cadourques à Cahors.

L'insertion au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce a eu lieu dans le numéro du 19 décembre 1942.

bre 1942.
DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

ETUDE DE Mº Jean FABRE Notaire à Cahors

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par Me Jean FA-BRE, notaire à Cahors, le vingt-cinq novembre mil neuf cent quarante-deux-enregistré à Cahors le deux décembre 1942, Vol. 785, Folio 11, Ce 55, Mme Marguerite GOULOUMÈS, épicière, veuve en premières noces de M. François FOURÈS, et épouse en secondes noces de M. Jean RESTE, avec qui elle demeure à Cahors, rue Wilson, ne 38; M. Jean et Mile Madeleine FOURÈS ont vendu à M. Jean-Marie-Léopold DESJAMMES, employé de commerce, demeurant à Cahors, époux de Mme Irène-Marie MARTIN, un fonds de commerce d'épicerie au détail, légumes et fruits, mercerne au détail, vins au détail, exploité à Cahors, 7, rue Anatole-France, par Mme RESTE, comprenant le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et la marchandise en magasin. La prise de possession a eu lieu le seize novembre mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions seront reçues, dans les Les oppositions seront reques, units resvingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue au Journal du Lot le 9 décembre, à Cahors, en l'étude de Mª FABRE, notaire, 2, rue J.-F. Caviole. Pour deuxième avis : J. FABRE,

De bonnes nuits

pour le rhumatisant AVIS DE NEUVAINE

La famille GUIRAUDET et tous les parents remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques de

Mile Herminie GUIRAUDET

Une messe de neuvaine sera célébrée le mercredi 30 décembre, à 9 heures, en l'Eglise Notre-Dame, paroisse St-Georges.

Imp. Coueslant. Le co-gérant : Parazin U.O. 3153, 22-12-42.

MA BONNE

Stella courut au garage, fit sortir sa voiturette et se lança à toute vitesse sur la route de Minets Green.

Pendant d'incroyables acrobaties équestres, au grand amusement du public.

Pendant d'incroyables acrobaties équestres, au grand amusement du public.

Quand ils commencèrent à manier le lasso, Daniel se porta à leurs côtés et dit:

— Attention, garçons, je ne suis pas de tentis.
— Attention, garçons, je ne suis pas de tentis.
— En en sais pas.
— Hendant d'incroyables acrobaties équestres, au grand amusement du public.

Quand ils commencèrent à manier le lasso, Daniel se porta à leurs côtés et dit:
— Attention, garçons, je ne suis pas de fetalis.
— En en estas pas.
— Hendant d'incroyables acrobaties équestres, au grand amusement du public.
— Hendande d'anxifé el Qui a chargé la recevise de transmettre le message?
— He ne sais pas.
— Kennedy sans doute?... D'après ce usual de l'antière en de la lasso et grandines au sont de l'antière d'antière d'an

— Par qui la femme de chambre a-t-elle été mise au courant?

— La receveuse du bureau de poste de Minets Green a téléphoné : l'accident est survenu au carrefour des Trois Chemins... Stella est partie en automobile dans cette direction.

— Pourguoi, ne priest en accident des courses de la course de la c

l'heure, une des femmes de chambre s'est enfuie en poussant un cri, comme si elle apercevait un fantôme... Et maintenant, a votre tour... Que faites-vous dans cet

accoutrement?

— Quand avez-vous quitté Kennedy?

— Avant le lunch.

— A-t-il gardé l'automobile?

— Oui. Il m'a déposé chez des amis avec qui j'ai déjeuné... A propos, il faut que je vous présente...

Daniel simplifia les formalités protocolaires et reprit son questionnaire:

— Et ensuite?

— M. Leston, ici présent, m'a reconduit dans son automobile. J'espère que nous ne sommes pas en retard pour le divertisssement équestre? Vous y prenez part d'après...

— Avez-vous été, dans la matinée, aux pririce de l'après de l'après

médecin?

— Aucun des trois médecins auxquels on a téléphoné n'était chez lui... L'hôpital est prévenu : une infirmière va arriver dans une voiture d'ambulance, d'un moment à l'autre.

Stella, un peu essoufflée, continua sa

difficient providentiels, Stella voua aux gémonies les autorités locales, les rouleaux à vapeur et les cantonniers!

Elle atteignit enfin le carrefour et son émotion fut profonde en apercevant soudain la grosse automobile du Régent dans le fossé bordant la route... Stella freina brusquement, sauta à terre et courut verses l'automobile... La carrosserie ne paraistait pas sérieusement endomagée, mais le pare-brise était brisé et le capot avait pénétré assez profondément dans la haie. Elle retourna sur ses pas, ne sachant que faire... Kennedy apparut alors derriet une barrière... Il l'ouvrit et vint à la rencontre de Stella.

— Où est-il? cria celle-ci, l'attention et contre de Stella.

— Où est-il? cria celle-ci, l'attention et contre de Stella.

— Où est-il? cria celle-ci, l'attention et contre de Stella.

— Où est-il? cria celle-ci, l'attention et complètement concentrée sur son tuteur qu'elle eut à peine conscience de la personne de Kennedy... Est-il gravement blessé ? Parlez, je vous en conjure!

Kennedy, pâle, les yeux brillants, répondit comme une leçon apprise :

— Je l'ai transporté dans la ferme que de la surprise assez abaltu.

— Ne me retardez pas, dit-elle en courant dans la terre meuble. Comment l'accident s'est-il produit?

Kennedy, qui marchait près d'elle à grands pas, reprit :

— Ne me retardez pas, dit-elle en courant dans la terre meuble. Comment l'accident s'est-il produit?

Kennedy, qui marchait près d'elle à grands pas, reprit :

— La voiture a dérapé, je crois... I'étais au volant... Mon Dieu, Stella, per l'etais au volant... Mon Dieu, Stella, per l'etait chez lui... L

(à suivre).